

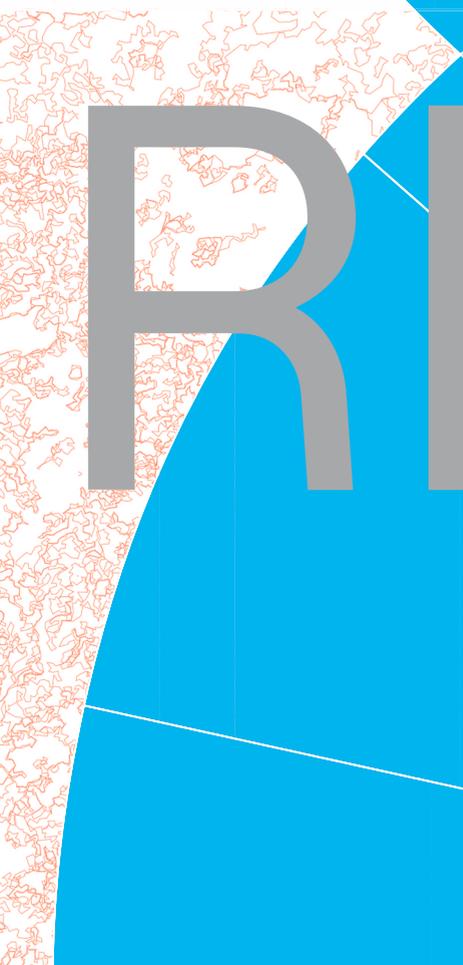
S ULTU 2020



ATLA

C

REL



A stylized globe with a grid of latitude and longitude lines. The globe is tilted and occupies the left and bottom portions of the frame. The background is a solid orange color with faint white lightning bolt patterns. The text 'SULTU 2020' is overlaid on the globe in a large, grey, sans-serif font.

S ULTU 2020

L'atlas édité par la DRAC Centre-Val de Loire a pour ambition et objectif de dresser un état des lieux des financements culturels de l'État dans notre région sur la période 2015-2019.

Il présente l'ensemble des aides attribuées, soit directement par la DRAC auprès des collectivités territoriales de différents niveaux (commune, intercommunalité, Département, Région), soit indirectement, au travers des structures partenaires installées sur le territoire (artistes, sites et équipements culturels).

Il offre aussi une visibilité inédite aux autres opérateurs publics de l'État qui, à côté de la DRAC et/ou en partenariat avec elle, apportent leur soutien à des projets ou opérations à caractère artistique ou culturel.

Un service public déconcentré du ministère de la Culture

Placée sous l'autorité du préfet de région, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de la région Centre-Val de Loire est chargée de piloter et mettre en œuvre les politiques du ministère de la Culture, en articulation ou soutien de celles des autres acteurs du territoire (collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale ou autres établissements publics, associations, entreprises).

Son ambition est d'assurer et de garantir l'accès de tous à la culture et à l'art, de soutenir le travail des artistes et la création, de conserver et valoriser le patrimoine, partout sur le territoire régional.

La culture dans toute sa diversité pour programme

De l'archéologie à l'art contemporain, en passant par les industries culturelles, les missions de la DRAC couvrent l'ensemble du champ culturel. Les différents champs artistiques et culturels sont répartis en quatre programmes budgétaires :

| | | |
|---|--|---|
| <p style="text-align: center;">Programme 175</p> <p style="text-align: center;">PATRIMOINES</p> <p>Archéologie, monuments historiques, musées, archives- patrimoine écrit</p> | <p style="text-align: center;">Programme 131</p> <p style="text-align: center;">CRÉATION</p> <p>Arts plastiques et spectacle vivant (danse, musique, théâtre, cirque, arts de la rue, marionnettes)</p> | <p style="text-align: center;">Programme 334</p> <p style="text-align: center;">LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES</p> <p>Promotion de la lecture publique, métiers du livre, entreprises du cinéma de l'audiovisuel et du numérique</p> |
| <p style="text-align: center;">Programme 224</p> <p style="text-align: center;">TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE</p> <p>Programme transversal : éducation artistique et culturelle pendant et hors temps scolaire, intervention auprès de publics spécifiques (hôpital, milieu carcéral, EHPAD), services des publics des institutions culturelles...</p> | | |

Une politique adaptée aux réalités du territoire régional

Programme « Patrimoines »

Avec plus de 2 700 monuments historiques, quelque 37 380 sites archéologiques, une quarantaine de sites patrimoniaux remarquables, 65 musées de France, le patrimoine culturel de la région Centre-Val de Loire est un élément fort de l'attractivité du territoire.

Aussi, la DRAC a-t-elle consacré ces cinq dernières années près de la moitié (47 %) de ses crédits d'intervention au patrimoine sous différentes formes, souvent en partenariat avec les collectivités. Si le programme « Patrimoines » comprend le financement de la recherche et de fouilles dans le domaine de l'archéologie, l'aide à l'enrichissement des collections muséales, la valorisation des archives, le patrimoine linguistique, ce sont la restauration et la valorisation des édifices et objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques qui mobilisent l'essentiel des crédits de la DRAC (64,5 M€)¹ et, en premier lieu, les domaines propriétés de l'État / ministère de la Culture (dont les cathédrales). Lancé en 2008, le « Plan Cathédrale » a permis d'affecter des crédits spécifiques aux cathédrales, qui sont au cœur de notre histoire et de notre mémoire collective. Depuis 2015, plus de 31 M€ (soit 40 % des crédits « Patrimoines ») ont été ainsi consacrés à l'entretien et la restauration des cinq cathédrales de la région (Chartres, Bourges, Orléans, Tours et Blois). Cela sans oublier les autres monuments historiques appartenant aux collectivités ou aux privés. Près de 18 M€ ont été versés aux communes pour la restauration de leur patrimoine – principalement religieux – et 9 M€ de subventions pour la restauration de monuments historiques privés.

1. Tous les montants signalés dans le document sont exprimés en autorisation d'engagement.

La DRAC œuvre aussi à la valorisation du patrimoine auprès du public. Pour cela elle s'appuie sur le réseau d'équipements ayant reçu un label créé par le ministère de la Culture : « Jardin remarquable » (30), « Maisons des illustres » (18), « Villes et Pays d'art et d'histoire » (10) ; ainsi que sur les manifestations nationales déclinées en région : « Journées européennes du patrimoine », « Nuit des musées », « Rendez-vous aux jardins ».

Programme « Création »

Dans le champ de la création, les lieux labellisés en arts plastiques et spectacle vivant constituent les têtes de réseau auxquelles la DRAC adosse sa politique de soutien à la création et à la diffusion. La région Centre-Val de Loire compte ainsi :

- dans le domaine du spectacle vivant : 4 « scènes nationales », 2 « centres dramatiques nationaux », 2 « centres chorégraphiques nationaux », 5 scènes de musiques actuelles (SMAC), 1 opéra et 3 scènes conventionnées² ;
- dans le domaine des arts plastiques : 1 FRAC et 5 centres d'art.

Le spectacle vivant est, avec le patrimoine monumental, le secteur qui mobilise le plus de crédits d'intervention de la DRAC avec, sur cinq ans, 58 M€ consacrés à ce secteur (soit 34 % du total des crédits).

2. Suite à l'avis favorable émis en 2020, le théâtre de Chartres et Scèn'O Centre (réseau culturel régional) vont rejoindre le réseau institutionnel des « scènes conventionnées d'intérêt national ».

Terre d'accueil pour la création, la région Centre-Val de Loire recensait, en 2018, quelque 400 ensembles ou compagnies titulaires de la licence d'entrepreneurs de spectacle. Outre l'aide ponctuelle au projet, la DRAC apporte un soutien durable sous forme d'aide à la structuration ou au conventionnement à plusieurs compagnies et ensembles qui contribuent au rayonnement de la région bien au-delà de ses frontières.

Programme « Livres et industries culturelles »

Le développement des industries culturelles (métiers du livre et cinéma-audiovisuel) est depuis quelques années principalement confié à Ciclic, l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique, EPCC né de la coopération entre la Région Centre-Val de Loire et l'État. Organisée en différents pôles, l'agence soutient la production et diffusion cinématographique, œuvre à la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique et soutient l'économie du livre.

Programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »

L'éducation artistique et culturelle (EAC) et sa généralisation constituent, depuis quelques années, une priorité pour le Gouvernement. Entre 2015 et 2019, les dépenses consacrées par la DRAC Centre-Val de Loire à ce secteur, ont augmenté de 42,65 % et totalisent plus de 15 M€ sur la période. Les aides de la DRAC au titre de l'action culturelle (dispositifs « culture et santé », « culture en milieu carcéral », actions en milieu rural ou dans les quartiers « politique de la ville ») sont également en forte augmentation (+67,5 %). Ces crédits sont versés aux artistes intervenants ou aux établissements (hôpitaux notamment) dans lesquels ils interviennent.

Une diversité de métiers au service des élus et des porteurs de projets

Les services rendus par la DRAC ne se résument pas au seul soutien financier. La DRAC compte une centaine d'agents exerçant une grande diversité de métiers : conseillers sectoriels (cinéma, livre, musique, danse, théâtre, musées, arts visuels), ingénieurs des services culturels, techniciens des bâtiments de France, conservateurs du patrimoine, architectes, recenseurs chargés de la protection des monuments historiques et personnels administratifs.

Nombreux sont les agents, qui dans le cadre de leurs missions, se déplacent régulièrement dans la région à la rencontre des élus, des équipes artistiques, des porteurs de projets tant publics que privés. Tel est notamment le cas des collaborateurs des six unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) qui assurent des permanences régulières sur le terrain. Ces échanges et rencontres constituent le socle d'une politique partenariale qui permet d'engager des actions ambitieuses sur la durée au plus grand bénéfice de tous.

D'autres acteurs de l'État apportent aussi leur contribution à la politique culturelle régionale

Si 68 % des financements culturels de l'État proviennent, dans notre région, de la DRAC Centre-Val de Loire, les 32 % restant proviennent d'autres sources : services centraux ou établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture (INRAP, CMN, CNC, CNV...) ³ ; services régionaux relevant d'autres ministères (Éducation nationale, Intérieur, Justice, Santé). Ainsi les actions relevant des dispositifs Culture-Santé, Culture-Justice, les interventions artistiques en temps scolaire font-elles l'objet d'un financement concerté entre la DRAC et l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), le Rectorat.

3. INRAP : Institut national de recherches archéologiques
CMN : Centre des monuments nationaux
CNC : Centre national du cinéma et de l'image animée
CNV : Centre national des variétés et du jazz

Créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD), le concours particulier pour les bibliothèques mérite une mention particulière. En effet, le réseau des bibliothèques joue un rôle de tout premier plan dans la démocratisation de la culture. Le concours particulier pour les bibliothèques est le principal dispositif de soutien de l'État à l'investissement et au fonctionnement non pérenne des bibliothèques publiques des collectivités territoriales. Les crédits du concours particulier sont délégués, chaque année, par le ministère de l'Intérieur à la Préfecture de région. Le conseiller livre et lecture de la DRAC apporte son expertise scientifique et technique aux projets et assure la gestion administrative et financière des dossiers.

Six types d'opération sont éligibles au concours particulier :

- la construction, la rénovation, la restructuration, l'extension ou la mise en accessibilité d'une bibliothèque,
- l'équipement mobilier,
- l'informatisation,
- la numérisation des collections patrimoniales,
- la mise en place des moyens de fonctionnement,
- les dépenses de personnel liées à une extension ou évolution des horaires d'ouverture.

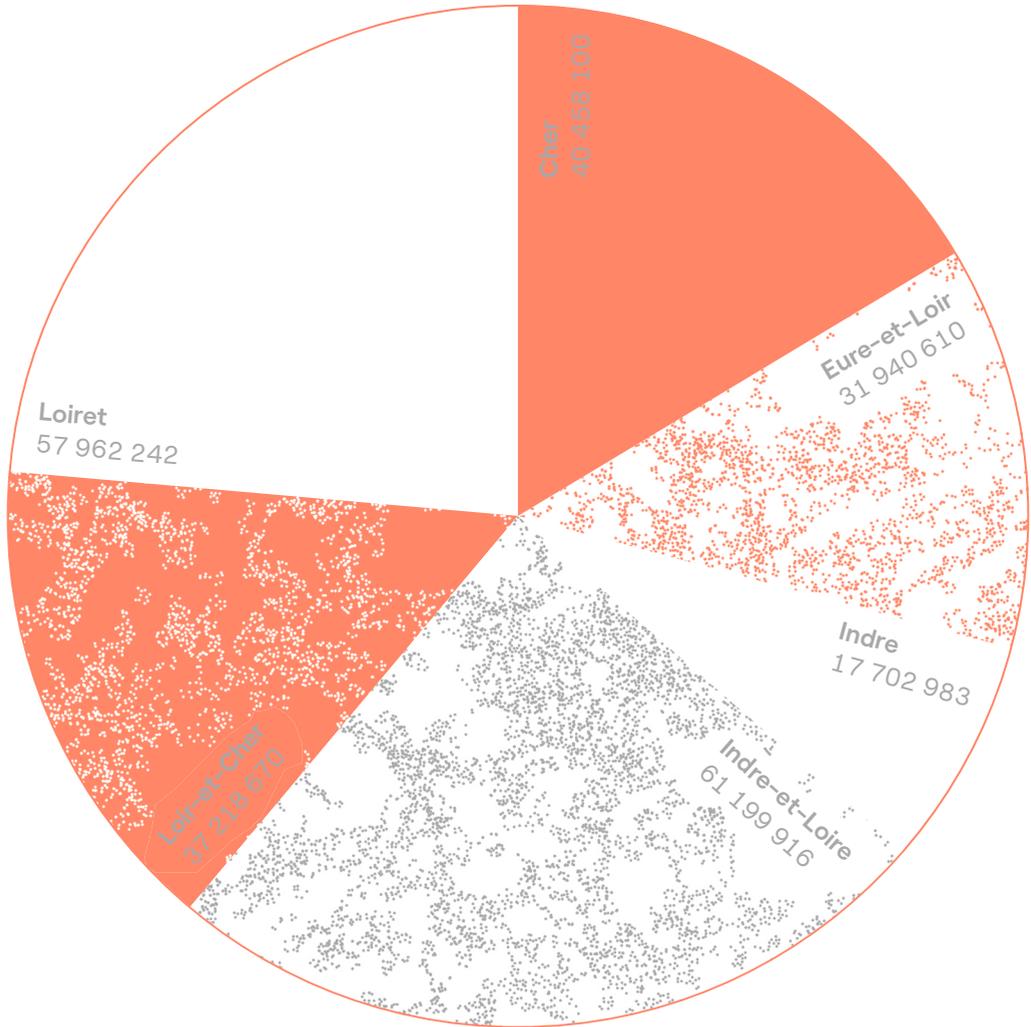
Entre 2015 et 2019, plus de 7 M€ ont ainsi été apportés par l'État en soutien à la réalisation de ces différentes opérations.

Le soutien des autres contributeurs aux actions culturelles régionales s'élèvent à 79,5 M€ ⁴ sur cinq ans, ce qui établit à 249 M€ le montant des aides de l'État à la politique culturelle en région Centre-Val de Loire.

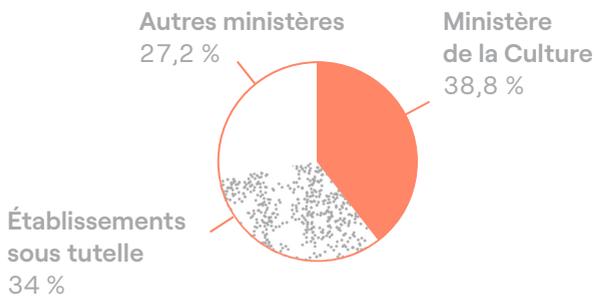
4. Montant non exhaustif, toutes les contributions n'ayant pu être obtenues à la date de publication de ce document.

Durant cette période ce sont quelques 553 communes qui, de façon directe ou indirecte, ont bénéficié du soutien de la DRAC. De leur côté, les autres contributeurs de l'État sont intervenus financièrement dans 235 communes au titre de l'action artistique ou culturelle, soit, après dédoublement, 626 communes bénéficiaires d'un financement de l'État pour une opération relevant du champ culturel sur la période 2015-2019. Il faut préciser que ce dénombrement ne tient pas compte des nombreuses actions diffuses sur le territoire dont la localisation n'a pu être précisément déterminée.

Répartition des financements de la DRAC et autres contributeurs de l'État par département (période 2015-2019)

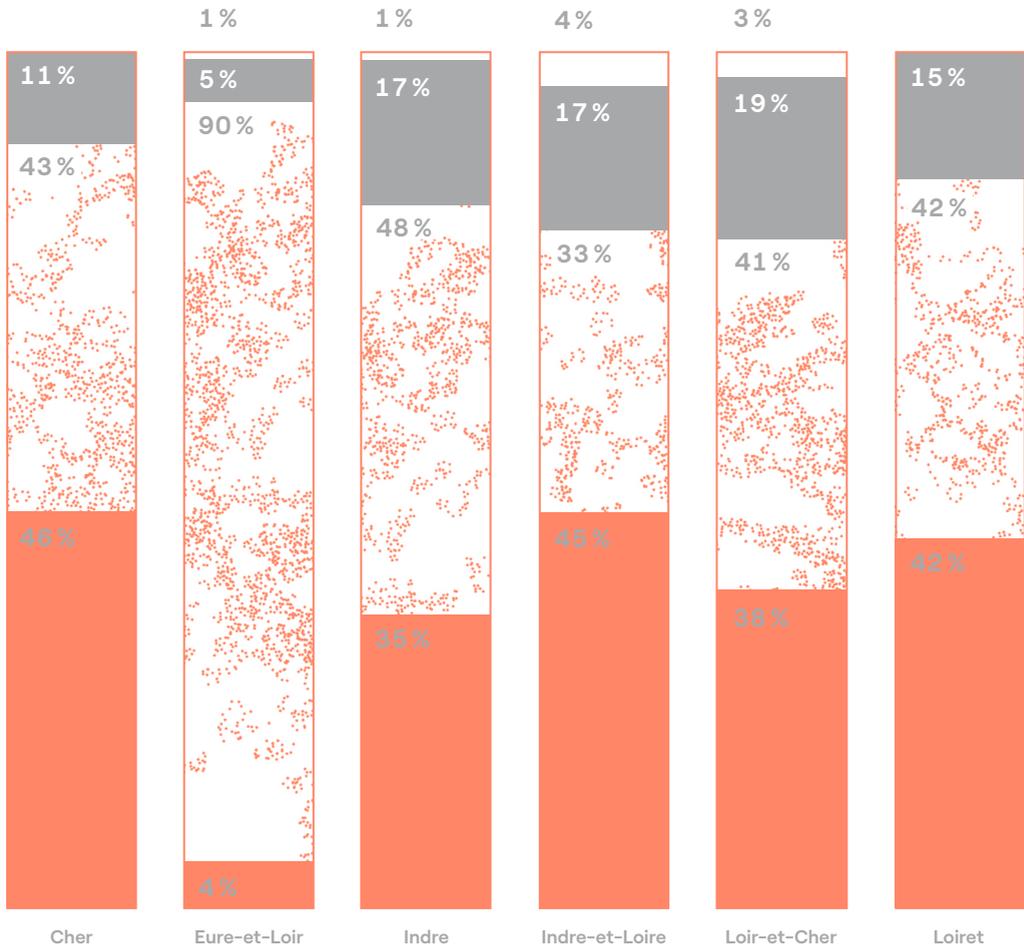
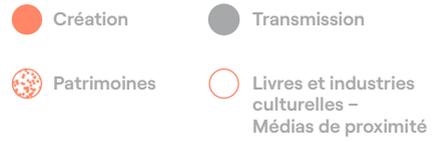


Autres contributeurs : répartition des aides



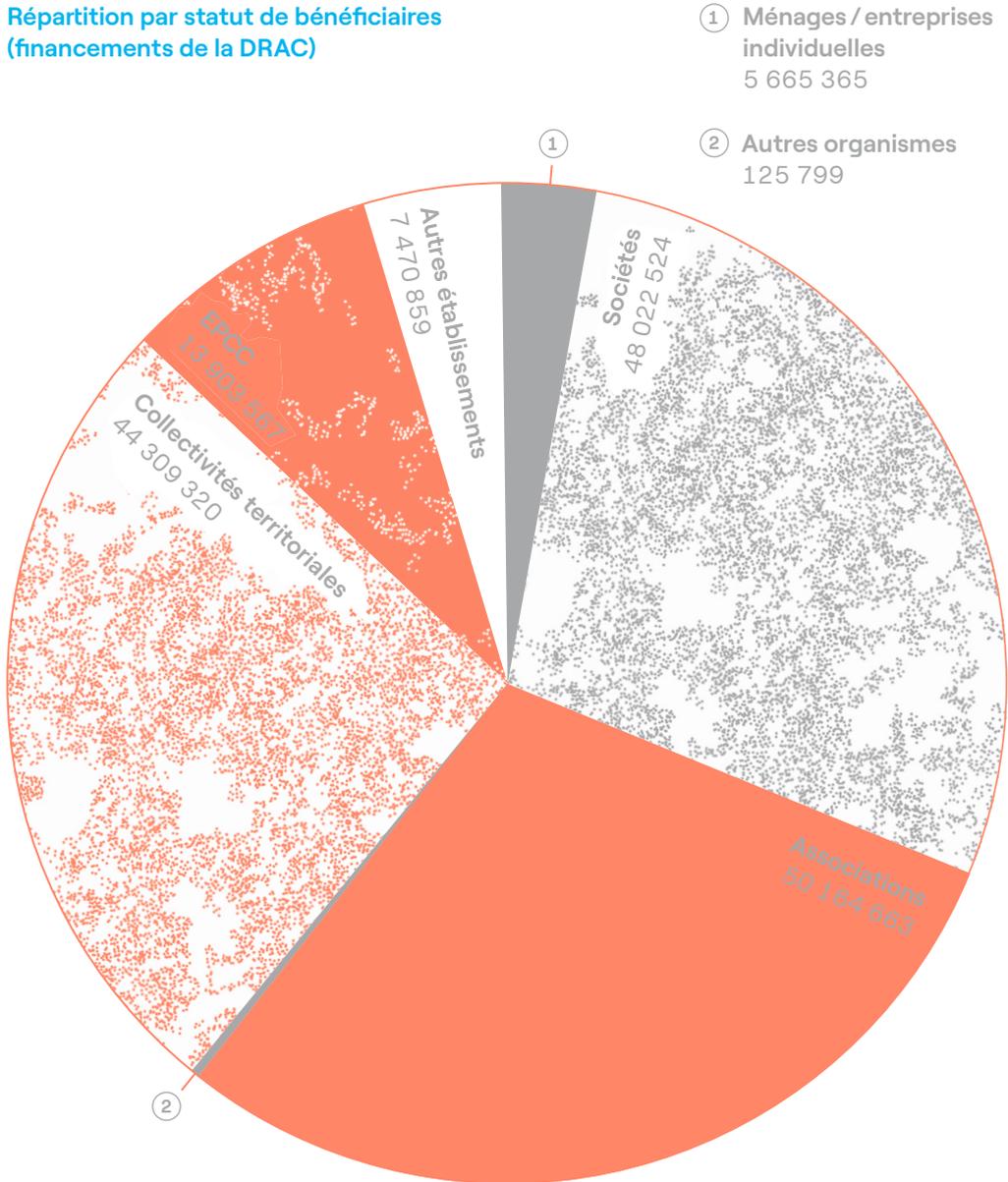
| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Ministère de la Culture | 30 840 670 |
| Établissements sous tutelle | 27 050 257 |
| Autres ministères | 21 658 080 |
| Total | 79 549 007 |

Répartition des financements de la DRAC par programme (rapporté à l'indice 100)



| | Création | Patrimoines | Transmission | Livres et industries culturelles | Médias de proximité | Total |
|----------------|------------|-------------|--------------|----------------------------------|---------------------|-------------|
| Cher | 13 718 432 | 12 970 561 | 3 285 486 | 32 500 | 0 | 30 006 979 |
| Eure-et-Loir | 955 730 | 19 527 496 | 1 175 989 | 132 178 | 0 | 21 791 393 |
| Indre | 3 615 000 | 4 936 782 | 1 718 074 | 62 660 | 0 | 10 332 516 |
| Indre-et-Loire | 20 236 226 | 14 888 393 | 7 462 583 | 1 938 353 | 28 100 | 44 553 655 |
| Loir-et-Cher | 5 398 385 | 5 840 884 | 2 660 779 | 392 033 | 0 | 14 292 081 |
| Loiret | 20 270 145 | 20 203 298 | 7 121 789 | 103 402 | 31 200 | 47 729 834 |
| Région | 79 000 | 711 704 | 11 685 | 153 250 | 0 | 955 639 |
| Total | 64 272 918 | 79 079 118 | 23 436 385 | 2 814 376 | 59 300 | 169 662 097 |

Répartition par statut de bénéficiaires (financements de la DRAC)



Note

La répartition telle que représentée dans le graphique porte sur les bénéficiaires « comptables ». Si dans le cas des bénéficiaires « privés », bénéficiaires « comptables » et bénéficiaires « finaux » se confondent, il en va différemment dans

le cas des bénéficiaires « publics ». Ainsi nombreuses sont les communes à être soutenues pour la rénovation de leur patrimoine. Si, dans ce cas, le bénéficiaire « comptable » est public, le bénéficiaire « final » (l'entreprise de restauration) est privé.

| Statut des bénéficiaires | Montants | Pourcentage |
|--------------------------|----------------------|--------------|
| Privé | 103 978 351 € | 61,29 % |
| Public | 65 683 746 € | 38,71 % |
| Total | 169 662 097 € | 100 % |

DRAC

CENT

VA

LOIRE



C
E

RE

ALDE

E
E



ATLANTIC

REL